

L'alternance



Salarié de l'entreprise

- 35 h par semaine, 6 semaines de vacances (salariés)
- Une paye (pourcentage du Smic environ 400 à 600 € net par mois, plus des primes éventuelles)

Deux statuts :

- Contrat de professionnalisation pour le BTS MI et E
 - Contrat d'apprentissage pour le BTS IPM
-
- Une formation gratuite pour les jeunes et leurs parents,

L'apprentissage

- L'apprentissage est une voie de formation initiale
- L'apprentissage est basé sur un contrat de travail (CDD de un, deux ou trois ans)
- Le contrat d'apprentissage vise l'obtention d'un diplôme professionnel
- Ce diplôme peut être de niveau V (CAP - CAPA), IV (Bac pro ou Brevet pro), III (BTS - DUT - BTSA - autres) ou II ou I (ingénieurs)

L'alternance pour tous :

- La formation se fait en alternance entre deux lieux de formation : l'entreprise et le CFA, centre de formation d'apprentis.
- L'entrée en apprentissage est un basculement dans l'âge adulte, et demande donc une certaine maturité.
- Le rythme de travail est soutenu en entreprise et CFA : la motivation du jeune déterminera le succès
- Si on ne trouve pas de contrat de travail, nécessité de prévoir une solution alternative

La formation

La formation :

- Même examen qu'en voie scolaire
- Une approche plus professionnelle qu'en voie scolaire

Deux lieux de formation :

- L'entreprise
- Le centre de formation
- Moins d'heures en centre de formation par rapport à la voie scolaire
- Beaucoup plus d'heures de formation en entreprise

A St Jo, des BTS en alternance

- Pour qui :
 - Historiquement : les bac pros et les STI de St Jo,
 - Aujourd'hui : de plus en plus de bac pro et STI extérieurs
- Le niveau scolaire n'est pas le critère essentiel à l'entrée
- La motivation et la volonté de réussir sont, par contre, indispensables.

Et après ?

Le diplôme :

- Autour de 50 % de réussite,
- Des résultats variables selon la promo : en BTS, il y a un lien entre le travail et le résultat : 30 à 80 % !

Travailler :

- Un taux d'insertion à 6 mois (CDI + CDD) de 80 % à 100 %
- Une excellente première expérience

Continuer :

- Licence générale ou professionnelle
- Ecole d'ingénieur en alternance